

		TARIFS PARTICULIERS			TARIFS ASSOCIATIONS		
		ADMINISTRES	HORS COMMUNE	EMPLOYES	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
SALLE POLYVALENTE	ÉTÉ du 15/05 au 30/09	140,00 €	600,00 €		GRATUIT	600,00 €	800,00 €
	HIVER du 01/10 au 15/05	160,00 €	700,00 €		GRATUIT	700,00 €	800,00 €
	Cuisine avec vaisselle	40,00 €	100,00 €		GRATUIT	100,00 €	800,00 €
	REUNION EN SEMAINE	200,00 €					
TIVOLIS	1 Structure	100,00 €		20,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
	2 Structures	160,00 €		40,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
	3 Structures	220,00 €		60,00 €	GRATUIT		1 500,00 €
BATIMENT CLONE - VIDE DE MEUBLES***	Location à la journée	50,00 €	100,00 €	50,00 €	GRATUIT		500,00 €
CONCESSION CIMETIERE TRENTENAIRE	3 m ²	1m ² pr cavurne	Aménagement cavurnes		Pose de plaque commémorative au jardin du souvenir		
	39,00 €	39,00 €	250,00 €		39,00 €		
TENNIS	FAMILLE ABONNEMENT ANNEE JAN A DEC	40,00 €	50,00 €	40,00 €			10,00 €
PHOTOCOPIES	COPIE SIMPLE NB	0,15 €	0,15 €	0,00 €	0 € si fourniture du papier	0,15 €	
	COPIE DOUBLE NB	0,25 €	0,25 €	0,00 €	0 € si fourniture du papier	0,25 €	
	COPIE SIMPLE COULEUR	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	
	COPIE DOUBLE COUL.	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	

		TARIFS PARTICULIERS			TARIFS ASSOCIATIONS		
		ADMINISTRES	HORS COMMUNE	EMPLOYES	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
M.A.D. REMORQUE DECHETS TAILLE HAIES	EN SEMAINE Dépôt le matin Reprise lendemain matin maxi	80,00 €					
PORTAGE DE REPAS	BENEFICIAIRES	8,60 €					
TARIFS CANTINE	ENFANTS	Gestion CDA - Voir les tarifs avec les services de la Communauté d'Agglomération de Saintes ou consulter le site de la CDA en lien avec le site de la Mairie de Préguiillac "Rubrique Mairie" à gauche de votre écran.					
	EMPLOYES - AVS						
	INSTITUTEURS						
	CLSH						
	CAMPS CLSH						
	GOUTERS CLSH						
	ENCAS CLSH						

Les locataires des Tivolis se chargent du transport des structures, Ils doivent fournir au moins 5 personnes pour le montage et le démontage. Les Tivolis doivent être assurés par leur Compagnie d'assurance le temps de la location.

La salle polyvalente doit être assurée par les locataires le temps de la location, Les locaux doivent être restitués propres et en état. La vaisselle et le mobilier sont prêtés gratuitement, un tarif de remplacement est instauré en cas de casse ou de perte. La caution est retenue si l'une de ces causes n'est pas respectée.

Le portage de repas est réservé aux personnes âgées, malades et handicapées.

Le court de tennis est loué à l'année civile

MAD remorque pour dépôt à domicile des tailles de haies - Uniquement les jours en semaine du matin au lendemain matin maximum- Chargée par les administrés

TARIFS NON CONTRATUELS REVISABLES TOUS LES ANS.

***** Travaux achevés fin 1er trimestre 2019**